

PROTECTION DE LA MARQUE



PROTECTION DE LA MARQUE



La marque a une valeur perçue par le public qui a souvent à voir avec le potentiel opérationnel des entreprises.

Une marque est fragile étant donné qu'elle dépend de la perception que le public en a et non du potentiel réel ou physique.

La valeur d'une marque est soumise à des influences que vous ne pouvez pas toujours maîtriser.

La confiance qu'a le public vis-à-vis de votre société dépend en partie de l'image qu'elle véhicule.

- Une personne clé dont les actions vous discréditent
- Une disgrâce
- Une accusation de plagiat

sont des facteurs qui peuvent entacher votre réputation et une image disgracieuse peut donc très rapidement nuire à la rentabilité de votre société, d'où l'intérêt de se prémunir et d'assurer ses revenus.

Dans le monde de l'entertainment, par exemple, la volonté du public de payer pour participer ou de profiter à ce qu'ils perçoivent comme une qualité de la marque. Plus ils sont nombreux à être enthousiastes à l'idée de participer à une marque, plus le flux de revenu augmente grâce aux billets, au merchandising et droit d'exploitation de la marque.

PROTÉGER L'IMAGE PERÇUE D'UNE MARQUE

- Mort / Disgrâce
- Diffamation / Calomnie
- Assurance homme clef

Là où une affaire dépend d'une personne ou d'un groupe de personnes centrales, une société peut souscrire des assurance pour se protéger des futures pertes de revenus si l'une ou plus de ces personnes ne peut pas travailler pour la société en raison de :

- leur capacité physique et mentale, aussi bien temporairement que de manière permanente
- ils ont commis un acte qui est perçu par le public ou les clients comme étant si scandaleux ou inacceptable que le client refuse de travailler avec eux, dans ce cas la société recevra un montant fixe d'indemnité de perte de futurs revenus

PROTÉGER VOTRE FLUX DE REVENU

Certaines sociétés vendent de la musique, des chorégraphies, des images, des systèmes d'éclairage, des noms de marque/domaine, des logos, des services... Tous ces éléments sont soumis à la protection intellectuelle.

Légalement, prouver la propriété, évaluer si deux créations sont identiques, est extrêmement compliqué.

PRINCIPALES GARANTIES :

- Diffamation
- Les droits à la propriété intellectuelle
- Atteinte aux droits à la vie privée
- La responsabilité sur les contenus
- Erreurs et omissions
- Violation de contrat
- Loyauté des salariés
- Perte de documents
- Paiement des frais retenus
- La cyber-responsabilité
- La responsabilité protection de la vie privée



POURQUOI CHOISIR ASSUREVENTS ?

Aujourd'hui de nombreux artistes sont confrontés à la forte augmentation des procédures relatives aux atteintes à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur.

C'est pourquoi NOUS avons mis en place la garantie 'protection de la marque' !!

Nos programmes d'assurance sont fait SUR-MESURE.



Grace à notre EXPERTISE et AU PROFESSIONNALISME de notre équipe, nous sommes à même de répondre aux attentes les plus diverses et cela dans le monde entier.

COMPRENDRE les besoins de nos clients et être capable d'y répondre, en proposant les garanties les mieux adaptées, fait partie intégrante de notre savoir-faire.

CASE STUDY

FRANCO DRAGONE ENTERTAINMENT GROUP



Franco Dragone Entertainment Group, dont l'activité est directement touchée par les risques de plagiat, bénéficie aujourd'hui de cette couverture pour l'ensemble de ses productions.

Travaillant dans le monde entier et avec de nombreux intervenants, la société peut rapidement avoir à faire à ce types de litiges, cette police lui garantit une protection contre les frais encourus.

Dans le monde du spectacle et de l'événementiel, les entreprises commercialisent de la musique, des chorégraphies, des images et toutes sortes de prestations artistiques.

Au même titre que toute activité de création, ces éléments sont soumis aux lois en vigueur pour la protection de la propriété intellectuelle, les utiliser sans autorisation c'est s'exposer à des plaintes et au paiement de dommages et intérêts.

Légalement, il est extrêmement compliqué de prouver qu'il y a eu usage de la propriété intellectuelle d'autrui.

Il faut mettre en avant les similarités du spectacle ou de la production, les ressemblances entre les différentes créations et idées. Cela donne lieu à des procédures judiciaires longues et coûteuses.

C'est pourquoi AssurEvents a développé une police média, qui couvre les sociétés contre ces frais de justice et le paiement de dommages et intérêts.

